

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 9 décembre 2021
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Compte-rendu d'activité des commissions communales
4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E (Communauté de Communes du Val d'Essonne)
5. Compte-rendu d'activité des Syndicats
6. Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal
7. Subvention exceptionnelle – Aide d'urgence aux victimes du conflit Ukrainien
8. Jurés d'assises : tirage au sort en vue de la liste préparatoire
9. Compte administratif et compte de gestion 2021
10. Affectation des résultats
11. Vote des taux d'imposition
12. Budget primitif 2022
13. Attribution de la subvention au CCAS
14. Attribution des subventions communales
15. Fond de concours - projet à rayonnement communal pour les communes de moins de 3000 habitants – Demande de subvention à la C.C.V.E.
Réhabilitation de la verrière située au sein du restaurant scolaire
16. Fond de concours - projets relatifs au développement durable –
Demande de subvention à la C.C.V.E.
Changement de la chaudière du bâtiment de la Bergerie
17. Mise en place du télétravail
18. Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures

Questions diverses

La séance est ouverte à 19 heures

Présents : M. Thierry MARAIS Maire, M. Bruno NICOLAS, Mme Nicole PRIGENT, Mme Marie-France PIGEON, M. Olivier JOSSE, Maires adjoints, M. Jean-Claude QUINTARD, M. Christophe RICHARD, Conseillers municipaux délégués, Mme Simonne CADIX, Mme Nicole GUERNEVE, M. Thierry BOUGAULT, M. Éric DAGUIN, , M. Emmanuel HUET (départ à 19h55), Mme Sarah STOEBNER, Mme Cynthia VERGER,

Absents excusés Etaient Absents : M. Olivier SCHINTGEN (pouvoir à M. QUINTARD), Mme Cécile GROENINCK (pouvoir à M. MARAIS), M. Emmanuel HUET (pouvoir à Mme STOEBNER à partir de 19h55), Mme Sandrine DERYCKE (pouvoir à Mme VERGER) Mme Valérie BERNARD (pouvoir à M. MARAIS), M Bruno MOÏTA (pouvoir à M NICOLAS).

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 9 décembre 2021.

Le compte-rendu de la séance du 9 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Thierry BOUGAULT est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Accord unanime.

Fait à Vert le Grand, le 30 mars 2022

Le Maire,


Thierry MARAIS

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Vert-le-Grand, Essonne, with the text 'MUNICIPALITE DE VERT-LE-GRAND' and '93180 ESSONNE'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Thierry MARAIS'.

3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.

Commission travaux de bâtiments création de locaux : M. Bruno NICOLAS

La commission des travaux s'est réunie le 1^{er} Février 2022 avec comme ordre du jour les prévisions de travaux de bâtiments pour le budget 2022. La commission a notamment envisagé les travaux suivants :

- Distributeur de billets
- Sanitaires publics en remplacement de celui utilisé par le DAB
- Aménagement intérieur de la Mairie
- Revêtement de sol de la Médiathèque
- Domaine de la Saussaie : Orangerie, Pigeonnier (charpente et couverture), Bergerie (remplacement de la chaudière)
- Réparation du bow-window du restaurant scolaire
- Divers travaux (écoles, vestiaires de football, tennis, ...)

Commission des Finances : M. Bruno NICOLAS

La commission des finances s'est réunie le 21 Mars 2022 (voir points n°9, 10, 11, 12, 13 et 14 de l'ordre du jour)

Commission Subvention : M. Bruno NICOLAS

Le groupe de travail pour l'examen des subventions communales s'est réuni le 21 Mars 2022 (voir point n°14 de l'ordre du jour)

Commission Embellissement : M. Eric DAGUIN

La commission s'est réunie le 14 janvier 2022 pour recenser les travaux souhaités à inscrire au budget 2022. Une réflexion est également en cours sur l'éclairage de l'église.

Commission circulation : M. Christophe RICHARD

Réunion du 7 janvier 2022

ORDRE DU JOUR :

- Point vidéo protection.
- Aménagements stationnement et aménagements limitations de vitesse.
- Circulation douce à l'intérieur du village.
- Prévision de travaux et aménagement 2022.
- Questions diverses.

Commission sport vie associative : M. Emmanuel HUET

Nous avons mis en place la nouvelle convention d'utilisation des locaux communaux, les Présidentes et Présidents de sections nous retournent le document signé. Nous avons également fait une demande pour avoir les assurances et les statuts à jour des différentes sections.

Nous avons envoyé un courrier à la section pétanque pour rappeler au Président ses responsabilités lorsqu'il organise un tournoi. Il doit veiller au respect des lieux et au bon comportement des participants.

Un courrier a également été envoyé au Vice-Président de la section football pour que les joueurs utilisent des chaussures propres lors des entraînements dans le complexe sportif.

Commission Logement : Mme Sandrine DERYCKE

Dans le cadre du programme Cœur de Village NEXITY, la commune avait 4 logements dans son contingent.

Ces logements ont été attribués le 18 octobre 2021 lors de la commission d'attribution d'Essonne Habitat. Il s'agissait de 2 appartements de type T3 (dont 1 en RDC) ; 1 appartement de type T4 et 1 appartement de type T5 se trouvant lui au-dessus de la maison médicale mais se trouvant lui en attente d'attribution pour réserve sur travaux.

La Région nous a cédé un appartement de type T3 qui a été attribué lors de la même commission.

Après divers échanges avec la Préfecture, 2 autres logements de type T3 (dont un au RDC) nous ont également été cédés puis attribués lors de la commission d'attribution d'Essonne habitat du 10 janvier dernier.

Par ailleurs à notre demande, nous avons également obtenu auprès d'Essonne Habitat la mise à disposition pour nos Grandvertois de 3 logements. 2 appartements de type T3 et 1 appartement de type T4. Ces derniers nous ont été attribués le 7 Février dernier.

Au total, ce sont 10 logements qui ont été attribués dans ce programme à la commune.

(7 familles Grandvertoises et 3 familles extérieures désireuses d'habiter Vert-le-Grand qui ont pu en bénéficier).

Commission de Sécurité et PPMS : M. Bruno NICOLAS

2 exercices obligatoires ont été réalisés aux écoles :

- Le 17 Janvier 2022 : exercice PPMS confinement
- Le 7 Février : exercice incendie

Tout s'est déroulé conformément aux protocoles.

Commission Ferme Photovoltaïque : M. Jean-Claude QUINTARD

Nous nous sommes rapprochés du grand syndicat de l'Île de France, le SIGEIF. M. Christophe PROVOT, le Directeur Général, nous a informés qu'il ressortait 2 points importants.

- a priori peu ou pas de subventions
- pas de redistribution auprès des Grandvertois.

Par ailleurs le SIGEIF ne serait pas opposé à nous accompagner mais ne souhaite pas aller à l'encontre de notre syndicat d'électricité le SMOYS.

4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E. (Communauté de Communes du Val d'Essonne).

Commission Aménagement du Territoire – Réseaux – Gens du Voyage : M. Bruno NICOLAS

La commission Aménagement, Réseaux, Gens du Voyage de la CCVE s'est réunie en visio le 3 Février 2022 avec à l'ordre du jour :

- Approbation du ROB 2022 : Pôle Cadre de vie, Aménagement / Urbanisme et Grands projets
- Etat d'avancement des dossiers suivants :
 - Dématérialisation du service ADS
 - Prochaines étapes SCOT – PCAET
- Présentation de la délibération portant sur le classement dans le domaine public intercommunal de la seconde tranche de la Desserte du Val d'Essonne (cela concerne CHEVANNES, MENNECY et ORMOY sur le devenir de la RD 191)
- Présentation de la délibération « Fixation des tarifs et de la caution pour les aires d'accueil des gens du voyage de la Communauté de Communes du Val d'Essonne à compter du 1^{er} Mars 2022 »
- Point d'avancement de l'étude du développement du Plateau de l'Ardenay

Commission Insertion Emploi : M. Bruno NICOLAS

La commission Insertion Emploi de la CCVE s'est réunie en visio le 26 Janvier 2022 avec à l'ordre du jour :

- Bilan de l'accompagnement des jeunes par la Mission Locale des 3 Vallées
- Présentation des orientations budgétaires pour l'année 2022
- Point sur les nouveaux dispositifs (facilitateur clauses sociales/contrat engagement jeune)
- Proposition organisationnelle de l'opération « jobs jeunes » pour les 18/25 ans.

Commission Actions et Equipements Sportifs d'Intérêt Communautaire : M Olivier JOSSE en remplacement M. Emmanuel HUET

La commission s'est tenue le 27 janvier 2022 à 18h00 par visioconférence.

1. Aquastade

Tarif : un nouveau tarif est à l'étude. M Josse signale que la différence de tarif entre les résidents de la CCVE et les extérieurs est minime. Le nouveau tarif devra être plus attractif pour les résidents de la CCVE sans faire trop monter le tarif pour les extérieurs.

La grille tarifaire est chargée et devient presque illisible avec les nouvelles prestations à l'Aquastade (espace bien être, escalade, ...)

2. Golf

Des initiations au golf à destination des écoles primaires et des collèges sont possibles. Si l'école de Vert-le-Grand n'est pas au courant, il faut en faire part à la Directrice pour qu'elle propose l'activité à son équipe enseignante.

3. Diagnostic des installations sportives, de leur cohérence de maillage au sein du CCVE

Refusé de la part des élus de la commission lors d'une réunion précédente vu son coût (30 000€) et son réel intérêt, il est à nouveau d'actualité !

4. JO 2024

Dans le cadre des JO 2024 à Paris, du développement du sport et des équipements, l'Île de France propose une enveloppe de 14 millions d'euros (France 96 millions d'euros).

Il est possible de monter des dossiers pour des projets communaux, sachant que nous avons eu des demandes de nos sections pour que de nouveaux équipements voient le jour (création d'une salle pour la GR, terrain de football synthétique, terrain de padel, nouveau gymnase, etc...).

Il faut profiter de cette enveloppe pour monter un projet de nouvel équipement pour les Grandvertois sachant que le nombre d'habitants est en hausse constante avec les nouveaux projets immobiliers existants et à venir.

Conseil Communautaire : M. Jean-Claude QUINTARD

Conseil communautaire du 15 février 2022

Principaux points (sur les 24 de l'ordre du jour)

- Groupement de commandes pour l'acquisition ou la location, l'installation et la maintenance de photocopieurs.
- Mise à jour du règlement pour le versement des fonds de concours aux normes de la CCVE pour la durée du mandat.
- Rapport d'orientation budgétaire 2022 des budgets : « principal » « déchets ménagers et assimilés » « Zone d'activité Montvrain II »
- Demande de subventions Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
 - o Gymnase intercommunal à Mennecey 150 000 € en complément des autres subventions obtenues pour un montant de 1 935 102 €

Dépense Globale	9 391 355 TTC
Reste à charge pour la CCVE	5 741 027 €
 - o Optimisation et agrandissement du siège 150 000 €

Dépense globale	741 942 TTC
Reste à charge	468 285 TTC
 - o Développement des services en ligne et services numériques sur le territoire de la CCVE 150 000 € en complément des autres subventions à venir soit 416 400 €

Dépenses totales	944 000 € TTC
Reste à charge sans tenir compte de la DETR (car peu probable ...)	508 000 €.
- Demande de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL 2022) pour le financement du volet paysager de la requalification des entrées des Pôles touristiques.
- Diverses créations de postes et modification du tableau des emplois suite à avancement ou réussite aux examens.
- Présentation des rapports
 - o Égalité « femmes hommes »
 - o Développement durable
- Tarification
 - o « Des interventions du service d'aide à domicile »
 - o « Centre aquatique communautaire Aquastade ».

Le compte rendu est à retrouver dans son intégralité sur le site de la CCVE.

Commission Actions et équipements culturels d'intérêt communautaire : Mme Nicole PRIGENT

La Commission s'est réunie le jeudi 3 février en visio-conférence.

Ordre du jour :

1. Bilan de fréquentation et activité du conservatoire :

- 241 élèves fréquentent le conservatoire, 9 personnes inscrites pour Vert le grand 3 de plus qu'en 2021.
- Présentation des orientations budgétaires du conservatoire pour l'année 2022
- Réflexion quant à la création de nouvelles disciplines artistiques : cours de danse Hip Hop
- Développement des projets hors les murs
- Projets transdisciplinaires en Musique, théâtre et Danse
- Des représentations reconduites
 - o Spectacle de la nouvelle année
 - o Spectacle des musiques actuelles
 - o Spectacle théâtre
 - o Spectacle de danse
 - o Portes ouvertes
- Interventions dans les écoles de la CCVE
- Saison musicale et artistiques : Le samedi 2 avril se déroulera le concert « Musiques actuelles » 2022 dans la salle des Vignes de Vert-le-Grand. Le week-end des 18 et 19 juin 2022, se dérouleront le spectacle musique et le spectacle danse en clôture de l'année scolaire 21-22, à l'Espace Salvi de Ballancourt.
- Plusieurs moments musicaux, auditions d'élèves et de professeurs sont prévus au 1er semestre 2022, au conservatoire ou en lien avec la programmation des villes de la CCVE (exemple : lors du week-end dédié aux Arts Numériques de Vert-le-Grand ou pour les Journées du Patrimoine 2022).
- Les Portes Ouvertes du conservatoire se dérouleront la semaine du 20 juin et le week-end des 26 et 27 juin 2022 sur les communes de la CCVE.

2. Présentation des projets culturels 2022

- Les concerts de poche, Les hivernales, Le printemps des contes, L'estivale, Le ciné plein air, La fête de la science.
- Réflexion en cours d'un Festival culturel communautaire.

Commission Usages Numériques et des Actions en faveur de la prévention et de la sécurité : M Christophe RICHARD

La commission a eu lieu le jeudi 7 Février 2022 à 18 h 00, en visio-conférence

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du compte rendu de la commission du 25 novembre.
- Présentation du rapport d'activité DMSI.
 - Le service
 - La DMSI
- Point sur la vidéo protection.
 - Calendrier (CLECT, déploiement, budget...)
- Point sur le PNI.
 - Calendrier
 - Actions privilégiées

Quatre axes de projets ressortent particulièrement au terme de la concertation :

- Le portail internet citoyen, pour faciliter l'accès aux services dématérialisés
- Le wifi public, qui pourrait être déployé en centre-ville et dans certains sites publics
- Une application mobile, pour agréger les services disponibles sur son smartphone

Cette application serait pensée en lien avec le portail internet citoyen

- Un renforcement de l'offre d'accompagnement, pour permettre à tout habitant en difficulté de trouver une aide dans ses démarches en ligne et dans ses usages du numérique

5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.

SIARCE : Mme Marie-France PIGEON

Le dernier Comité Syndical a eu lieu le 17 février dernier. Un point important nous concernant a été voté à l'unanimité.

L'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public, DSP, par affermage d'assainissement de notre commune.

Ce projet d'avenant n° 2 au contrat de délégation de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées et des eaux pluviales de notre commune sera signé par le Président avec la Compagnie des Eaux et de L'Ozone.

Le prochain Comité Syndical aura lieu au mois de juin mais d'ici là, nous aurons 2 bureaux syndicaux. Vous pouvez, comme toujours, retrouver toutes les informations complètes sur le site du Siarce.

SIREDOM : M. Jean-Claude QUINTARD

Conseil Syndical du 9 février 2022 :

Principaux points (sur les 19 de l'ordre du jour) :

- Ajustement de la contribution 2021 pour les collectivités qui ont la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » ainsi que les prestations de « collecte en apport volontaire du verre, des emballages légers et du papier ».
- Rapport et débat budgétaire du budget primitif « principal » et « compost Sud Essonne ».
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses avant le vote du budget primitif.
- Diverses délibérations concernant l'actualisation du tableau des effectifs (après recrutement et suppression d'emplois permanents).

L'intégralité des points sont à retrouver sur le site du SIREDOM.

Conseil Syndical du 23 mars 2022

Principaux points (sur les 19 de l'ordre du jour) :

- Rectification de l'erreur de calcul du syndicat sur les ajustements de fin d'année 2021, le Siredom est redevable de 10 410 € à la CCVE.
- Approbation des budgets primitifs
 - o Budget Principal
 - o Voté en déséquilibre, avec l'accord de la DGFIP, toutes les dettes soit 24 M d'euros seront inscrites et devront être résorbées en 3 ans.
 - o Budget annexe compost Sud Essonne
- Convention d'objectifs entre le Siredom et l'amicale du personnel
- Modification du régime indemnitaire
- Approbation d'un projet de motion en faveur d'une réforme de TGAP.

CHARLIE CHAPLIN : M Olivier JOSSE

Pour rappel, l'association Charlie Chaplin situé à Vert le Petit est un complément d'accueil au centre de loisirs pour les maternelles et élémentaires ; à cet effet nous avons signé une convention. J'ai assisté au conseil d'administration de l'association le 17 mars dernier, où ont été discutés les comptes 2021. L'avenant habituel sera soumis à votre approbation comme à l'habitude, au point n°19. Un conseil d'administration extraordinaire aura lieu le 31 mars du fait de l'absence des élus de Vert le petit le 17 mars. Il y a par ailleurs des précisions à apporter sur les reliquats demandés à notre commune. Ce conseil d'administration sera suivi de l'assemblée générale ordinaire.

6. Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des opérations réalisées dans le cadre de sa délégation :

- 16/2021 du 26 novembre 2021 : Contrat de cession du spectacle « La Magie de Noël » avec la société A tes souhaits productions pour un montant de 1 200.00 € HT.
- 17/2021 du 2 décembre 2021 : Contrat pour la recherche de plomb et d'amiante du Château de la Saussaie pour un montant de 2 460.00 € HT.
- 1/2022 du 25 janvier 2022 : Avenant au contrat pour les diagnostics amiante et plomb avant travaux sur le château de la Saussaie – Vert le Grand pour un montant de 5 490.00 € HT.
- 2/2022 du 3 février 2022 : Printemps des contes : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour un montant de 1 272.00 € HT.
- 3/2022 du 24 février 2022 : Spectacle de la compagnie de l'orage : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour un montant de 1 600 € HT.
- 4/2022 du 7 mars 2022 : Réalisation de deux plans topographiques rue de la Paix et rue des Marquants pour un montant de 3 600 € HT
- 5/2022 du 7 mars 2022 : Renouvellement du contrat de maintenance pour le service GVE pour un montant de 299.82 € HT

7. Subvention exceptionnelle – Aide d'urgence aux victimes du conflit Ukrainien.

À 2 500 km de nos frontières, la guerre fait son retour en Europe. La Russie a lancé une offensive militaire contre l'Ukraine le 24 février dernier. Les attaques russes ont frappé plusieurs villes ukrainiennes dont la capitale Kiev.

Ce conflit touche malheureusement les populations civiles. Sur le terrain, les dommages causés aux infrastructures civiles ont privé des milliers de personnes de chauffage, d'électricité et d'eau. Des centaines d'habitations ont été endommagées ou détruites, les ponts et les routes touchés par les bombardements.

Les besoins humanitaires les plus essentiels sont les services médicaux d'urgence, les médicaments de premiers secours, les fournitures et équipements de santé, l'eau potable pour la consommation et l'hygiène, ainsi que les abris et la protection pour les personnes déplacées de leur domicile.

Dans le cadre de la mobilisation pour les populations d'Ukraine victimes du conflit, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères réactive le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO). Ce fonds permet de sécuriser et centraliser les dons que les collectivités souhaitent réaliser.

Il est proposé que notre village contribue financièrement à ce fond à hauteur d'1€ par habitant. Le dernier relevé transmis par l'INSEE fait état de 2 289 habitants au 1^{er} janvier 2022.

Par conséquent, il est proposé que Vert-le-Grand se joigne au mouvement de solidarité en décidant l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 289 €, arrondi à 2 300€, à verser au FACECO.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la création en 2013 du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères,

CONSIDERANT que ce fonds permet aux collectivités qui le souhaitent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde,

CONSIDERANT l'offensive militaire lancée par la Russie contre l'Ukraine le 24 février 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DÉCIDE d'allouer une subvention de 2 300 € en faveur des victimes du conflit Ukrainien.

DIT que cette subvention sera versée au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) géré par le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

8. Jurés d'assises : tirage au sort en vue de la liste préparatoire.

En application des articles 254 et suivants du code de procédure pénale, une liste de jurés doit être établie annuellement dans le ressort de chaque cour d'assises.

Selon le principe prévu par l'article 260 dudit code, la liste annuelle doit comprendre un juré pour 1 300 habitants. Leur répartition est prévue par arrêté préfectoral : pour l'année 2023, l'effectif des jurés pour le département de l'Essonne est de 1012.

Les communes de plus de 1 300 habitants sont appelées à tirer au sort à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par cet arrêté.

Le nombre de jurés pour la commune de Vert-le-Grand est fixé à 2. Par conséquent, 6 noms doivent être tirés au sort en vue de la constitution préparatoire des jurés d'assises.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de Procédure Pénale,

VU l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2022 portant détermination du nombre de jurés d'assise pour l'année 2023 et répartition entre les communes ou leurs groupements,

CONSIDERANT que le tirage au sort des jurés pour la constitution de la liste préparatoire des jurés d'assises est effectué en séance publique à partir de la liste électorale,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES TIRAGE AU SORT,

ARRÊTE la liste des numéros ci-dessous des six administrés inscrits sur la liste électorale et tirés au sort pour la liste préparatoire des jurés d'assise 2023 :

- Bureau n°2 – n° 473 ;
- Bureau n°1 – n° 561 ;
- Bureau n°1 – n° 021 ;
- Bureau n°1 – n° 867 ;
- Bureau n°2 – n° 724 ;
- Bureau n°2 – n° 259.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

9. Compte administratif et compte de gestion 2021.

Monsieur le 1^{er} Maire Adjoint présente le compte administratif et le compte de gestion 2021.

Ces 2 comptes ont été présentés et expliqués en Commission des finances. Malgré la crise sanitaire, les dépenses et les recettes 2021 sont à peu près identiques à celles des années 2018 et 2020 (2019 étant différent du fait de la vente des terrains et bâtiments du Centre Village à Nexity).

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriale, le compte administratif est présenté à l'adoption aux membres du Conseil Municipal sans la présence de Monsieur le Maire, celui-ci ne devant pas participer au vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-12,

VU l'avis émis par la Commission des Finances,

VU la présentation du compte administratif,

VU la présentation du compte de gestion,

CONSIDERANT que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2021 établi par le comptable public de la Trésorerie d'Arpajon concordent avec ceux du compte de gestion,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, MONSIEUR LE MAIRE N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE,

APPROUVE le compte administratif pour l'année 2021.

APPROUVE le compte de gestion dressé par le comptable pour l'année 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses :	3 917 690,15 €
- Recettes :	4 019 704,35 €
- Excédent de fonctionnement :	102 014,20 €
- Excédent antérieur :	590 973,93 €
- Excédent cumulé 2021 :	692 988,13 €

SECTION INVESTISSEMENT :

- Dépenses :	2 457 239,93 €
- Recettes :	894 368,43 €
- déficit d'investissement :	1 562 871,50 €
- Excédents antérieurs :	2 977 111,81 €
- Excédent cumulé 2021 :	1 414 240,31 €

CONSTATE que le compte administratif et le compte de gestion présentent des résultats identiques.

DECLARE que le compte administratif et le compte de gestion n'appellent ni observations ni réserves.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

10. Affectation des résultats.

En application des dispositions de l'instruction comptable M14, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2021, tels qu'issus du compte administratif.

Le budget primitif qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal à cette même séance reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M14 applicable aux communes,

VU le compte de gestion de l'année 2021,

VU le compte administratif 2021,

VU l'avis de la Commission des Finances,

CONSIDERANT les résultats d'exécution du compte administratif pour l'exercice 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u>	102 014,20
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	590 973,93
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser)	692 988,13
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	1 414 240,31
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-1 225 955,90
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	692 988,13
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002	692 988,13

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

11. Vote des taux d'imposition.

Intervention de Monsieur le Maire : Un gros travail a été fait. Je tiens à remercier les équipes et Bruno. Vous avez fait remonter vos besoins en fonction du travail de vos commissions.

En ce qui concerne le fonctionnement, nous ne sommes pas à l'équilibre entre les recettes et les dépenses sur l'année, ce qui veut dire que l'on pioche dans nos réserves.

Par conséquent, deux choix se présentaient :

- Soit on augmente les impôts sachant qu'une augmentation de 0,5 point c'est à peine 30 000€ de recettes supplémentaires !
- Soit on diminue les dépenses.

J'ai préféré la 2^{ème} option, que chacun d'entre nous réduise de 10 à 15% ses dépenses et nous y sommes arrivés ! Je voulais un effort collectif, y compris pour les associations, ce qui a été fait et je vous en remercie.

Monsieur le 1^{er} Maire Adjoint précise que cette année, il est proposé de garder les mêmes taux d'imposition (foncier bâti et foncier non bâti) que l'an dernier. Le budget 2022 est élaboré sur cette base.

Mais il faut cependant noter que les recettes diminuent, que les dépenses augmentent de manière significative, il faudra peut-être envisager une augmentation de ces taux les prochaines années pour faire face aux dépenses liées aux projets de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi L80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU l'avis de la Commission des Finances,

CONSIDERANT la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2022,

CONSIDERANT la volonté de maintenir le taux d'imposition des taxes foncières du bâti et du non bâti pour 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

FIXE pour 2022 les taux d'imposition comme suit :

Foncier Bâti : 25,51 % (dont taux départemental de 16,37 % et 9,14% de taux communal)
Foncier non Bâti : 32,62 %

Délibération adoptée par le Conseil Municipal par 18 voix pour et 1 abstention

Vote pour : 18
Abstention : 1 - Olivier JOSSE

12. Budget primitif 2022.

Monsieur le 1er Maire Adjoint présente au Conseil Municipal le budget primitif 2022 :

Le budget primitif 2022, étudié en commission des finances, a été élaboré sur les bases suivantes :

- Volonté de faire 10 à 15% d'économies sur les dépenses pour équilibrer les recettes
- Maintien des taux des taxes locales (identiques depuis environ 40 ans)
- Estimation des dépenses d'investissement, des dépenses et des recettes de fonctionnement, en tenant compte des demandes des différentes commissions, ainsi que des services de la Mairie
- Maîtrise des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement en tenant compte de la crise sanitaire actuelle, le tout sans prévoir d'emprunt, ce qui permet de dégager un virement à la section d'investissement d'environ 125 000 € en plus de la dotation aux amortissements (virement obligatoire)
- Le Budget Primitif de la commune 2022 s'équilibre en dépenses et en recette à la somme de 7 987 970,21 €
- Je tiens à remercier Charlotte de Bailliencourt et Christine Théaud pour leur aide à la préparation de ce budget.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M14 applicable aux communes,

VU l'avis de la Commission des Finances,

CONSIDERANT les crédits inscrits au projet de budget primitif pour l'exercice 2022 du budget de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 4 590 688,17 Euros
Recettes : 4 590 688,17 Euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 3 397 282,04 Euros
Recettes : 3 397 282,04 Euros

INDIQUE que le budget primitif 2022 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 7 987 970,21€

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

13. Attribution de la subvention au CCAS.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention au profit du budget 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de Vert-le-Grand à hauteur de 25 000€.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances,

VU la délibération du 28 mars 2022 relative au vote du budget primitif 2022 de la commune,

CONSIDERANT que Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics communaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DÉCIDE d'octroyer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention d'un montant de 25 000 € au titre de l'année 2022.

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 de la commune de Vert-le-Grand.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

14. Attribution des subventions communales.

Monsieur le 1^{er} Maire Adjoint informe les membres du Conseil Municipal que le groupe de travail pour l'examen des subventions communales s'est réuni le 21 mars 2022.

Le groupe de travail subvention aux associations et la commission des finances ont étudié les différentes demandes et ont proposé les subventions aux associations avec les critères suivants (identiques aux années précédentes) :

- Le nombre d'adhérents de Vert le Grand et d'extérieurs et le nombre d'adhérents de moins de 18 ans
- La non thésaurisation, c'est à dire le rapport entre le reste en fin d'année civile et les dépenses prévues sur l'année suivante
- La commission s'est aussi attachée à ne pas mettre les associations en difficulté financière, à leur permettre de continuer leur activité tout en ayant une gestion rigoureuse

Certaines associations n'ont pas rempli de dossier de demande de subvention. La commission a décidé de ne pas en tenir compte dans les attributions de subvention cette année.

L'ensemble des subventions accordées lors de ce conseil municipal s'élève à 92 850 € auxquels il faut ajouter la subvention exceptionnelle pour l'Ukraine de 2 300 € soit un total de 95 150 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission subvention aux associations et de la Commission des finances,

CONSIDERANT les propositions d'attribution des subventions communales,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE l'attribution des subventions aux associations telles qu'indiqué ci-après :

Badminton Club de Vert le Grand	1 200 €	APVG	2 500€
USVG Football	11 000 €	Comité Wingham	300 €
Tennis Club Grand Vertois	5 000 €	Passeport pour les associations	1 200 €
VERT LE GRAND Pétanque	200 €	Amicale VLG Autrefois	500 €
Tennis de table Grandvertois	100 €	OCCE maternelle	1 500 €
Judo Club	10 000 €	OCCE élémentaire	500 €
Gymnastique Volontaire	1 500 €	Académie Sportive C Boissée	500€
VLG Danse GR	10 000 €	Amicale de la commission culture	250 €
Total Associations sportives	39 000 €	Association jeunesse	7 500 €
Auberge Foyer Rural	16 000 €	Association de gestion de la MARPA	5 000 €
Club des Anciens	7 000 €	Total Associations non sportives	71 500 €
Comité des Fêtes	7 000 €	TOTAL ASSOCIATIONS VLG	90 750 €
Section JSP VJG	1 000 €	La Chalouette (Autisme)	1 300 €
Amicale des Anciens Combattants	1 000 €		

Secours populaire	100 €	Prévention routière	100 €
ADIL 91	100 €	TOTAL ASSOCIATIONS externes	2 100 €
Université du temps libre	100 €		
AFM téléthon	400 €	TOTAL GENERAL	92 850 €

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

**15. Fond de concours - projet à rayonnement communal pour les communes de moins de 3000 habitants – Demande de subvention à la C.C.V.E.
Réhabilitation de la verrière située au sein du restaurant scolaire.**

La cantine scolaire rattachée au groupe scolaire de La Croix Boissée à Vert-le-Grand a été construite en 1995. Il a été constaté que la verrière était très dégradée et qu'il apparaissait nécessaire de procéder à son remplacement.

Un devis a été établi en ce sens pour un montant de 29 846€ HT.

Le changement de cette verrière permettra à la commune d'accueillir à nouveau les élèves de Vert-le-Grand dans un lieu sain et concourra à maintenir ainsi le niveau de service rendu à la population.

Compte tenu de l'exposé tel que présenté ci-dessus, la commune de Vert-le-Grand sollicite auprès de la Communauté de Communes du Val d'Essonne l'octroi du fond de concours n°1 au titre de projets à rayonnement communal des communes de moins de 3000 habitants.

La présente délibération a donc pour objet de solliciter cette subvention et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier pour le versement des fonds de concours.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16V,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Val d'Essonne en date du 28 juin 2011 relative à l'adoption du règlement pour le versement du fonds de concours,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne,

CONSIDERANT que la Commune de Vert-le-Grand souhaite procéder à la réhabilitation de la verrière située au sein du restaurant scolaire, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Val d'Essonne,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de demander le fonds de concours n°1 à la Communauté de communes du Val d'Essonne au titre des projets à rayonnement communal pour les communes de moins de 3000 habitants en vue de participer au financement de la réhabilitation de la verrière, à hauteur de 14 923€.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

**16. Fond de concours - projets relatifs au développement durable – Demande de subvention à la C.C.V.E.
Changement de la chaudière du bâtiment de la Bergerie**

Afin de poursuivre la remise en état progressive des différents bâtiments du domaine de la Saussaie, il est envisagé le remplacement de la chaudière à fioul située dans la Bergerie.

La chaudière actuelle est obsolète. Pour permettre une rénovation énergétique des bâtiments en accord avec la transition énergétique et écologique souhaitée par la commune, il est proposé d'installer une pompe à chaleur air/eau haute température.

Un devis a été établi en ce sens pour un montant de 34 292€ HT.

Compte tenu de l'exposé tel que présenté ci-dessus, la commune de Vert-le-Grand sollicite auprès de la Communauté de Communes du Val d'Essonne l'octroi du fond de concours n°5 au titre de projets relatifs au développement durable.

La présente délibération a donc pour objet de solliciter cette subvention et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier pour le versement des fonds de concours.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16V,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Val d'Essonne en date du 28 juin 2011 relative à l'adoption du règlement pour le versement du fonds de concours,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne,

CONSIDERANT que la Commune de Vert-le-Grand souhaite changer la chaudière à fioul située dans le bâtiment dit de la Bergerie au sein du domaine de la Saussaie, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fond de concours à la Communauté de Communes du Val d'Essonne,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de demander le fonds de concours n°5 à la Communauté de Communes du Val d'Essonne au titre des projets relatifs au développement durable en vue de participer au financement du changement de la chaudière à fioul par une pompe à chaleur air/eau, à hauteur de 5 000€.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

17. Mise en place du télétravail.

La transformation numérique et surtout la crise sanitaire ont en quelques mois, bouleversé les modes de vie et produit des effets importants notamment sur le monde du travail.

L'évolution du numérique tend à faire émerger de nouveaux modes de collaboration. En parallèle, durant la crise sanitaire du covid 19, afin de permettre la continuité des services publics, de très nombreux agents ont inopinément pris part à une expérience massive du travail à distance.

Aujourd'hui, cette modalité d'organisation du travail repose sur le volontariat, la confiance et implique de faire évoluer les modes de management.

Introduit par la loi du 12 mars 2012, la possibilité de recourir au télétravail dans la fonction publique a été définie par le décret du 11 février 2016 modifié par le décret du 5 mai 2020.

Il convient pour la commune de Vert-le-Grand de s'inscrire dans cette dynamique tout en adaptant cette pratique à la commune. En effet, la taille des services de la commune ne permet pas à ce jour un développement massif du télétravail.

Il est donc proposé d'instaurer le télétravail à compter du 1^{er} avril 2022 selon les modalités définies dans la charte du télétravail ci-annexée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret 2016-151 du 11 février 2016 modifié par le décret 2020-524 du 5 mai 2020 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

VU l'avis du Comité Technique rendu le 21 décembre 2021,

CONSIDERANT la note de présentation présentée en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

MET EN PLACE le télétravail au sein de la collectivité à compter du 1^{er} avril 2022 conformément à la charte.

APPROUVE les termes de la charte du télétravail ci-après annexée.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

18. Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures.

Depuis 2005, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) propose le groupement de commandes « dématérialisation des procédures ».

Un nouveau groupement de commandes est en cours de constitution et a notamment pour objet de permettre aux collectivités d'accéder à moindre coût à des plateformes :

- De dématérialisation des procédures de marchés publics ;
- De télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- De télétransmission des flux comptables ;
- De fourniture de certificat pour les signatures électroniques ;
- De convocations électroniques ;
- De parapheurs électroniques.

La commune a le choix de sélectionner tout ou partie de ces prestations.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

Une nouvelle convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie par le CIG pour 2022.

Elle désigne le CIG comme coordonnateur. En cette qualité, il procède à l'ensemble des opérations conduisant au choix des titulaires des marchés, au nom et pour le compte des membres du groupement, dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics.

La convention prévoit que le groupement de commandes est à durée indéterminée. Néanmoins, les collectivités adhérentes peuvent sortir du groupement chaque année au moyen d'une délibération et après en avoir informé le coordinateur avant le 30 octobre de la même année.

Les frais de procédure de mise en concurrence, les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement, font l'objet d'une refacturation aux membres du groupement selon les modalités suivantes :

Par strate de population et affiliation à un centre de gestion	Type de facturation	
	Type 1 : 1 ^{ère} année d'exécution des marchés	Type 2 : Années ultérieures d'exécution des marchés
Communes < 1 000 habitants	133 €	37 €
Communes de 1 001 à 3 500 habitants	151 €	44 €
Communes de 3 501 à 5 000 habitants Établissements publics < 50 agents	158 €	47 €
Communes de 5 001 à 10 000 habitants Établissements de 51 à 100 agents	182 €	53 €
Communes de 10 001 à 20 000 habitants Établissements de 101 à 350 agents	197 €	57 €
Communes de plus de 20 000 habitants Établissements de plus de 350 agents	241 €	63 €
Collectivités et établissements non affiliés à un centre de gestion	270 €	72 €

Il est proposé que la commune adhère au lot n°2 « télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité » afin de moderniser la transmission des documents vers la Préfecture et anticiper cette évolution qui nous sera prochainement imposée.

Il est précisé que l'adhésion à cette convention ne nécessite l'acquisition d'aucun logiciel.

Enfin, à titre de comparaison, lors du dernier groupement de commandes, le coût de cette prestation pour le lot n°2 était d'environ 100€.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

VU la convention constitutive du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures,

CONSIDERANT l'intérêt de rejoindre le groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE l'ensemble des clauses de la convention constitutive du groupement de commande.

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes permanent pour la dématérialisation des procédures.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

INDIQUE son souhait de participer à la prochaine remise en concurrence des lots suivants :

- Lot 2 : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

HABILITE le coordinateur du groupement de commande à attribuer, signer et notifier les marchés publics et/ou accords-cadres passés dans le cadre du groupement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant les préparations, passations, exécutions et règlement des marchés et/ou accords-cadres à venir dans le cadre du groupement.

INDIQUE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de l'ensemble de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

19. Charlie Chaplin : Avenant 2022 aux conventions d'utilisation de l'accueil de loisirs maternel, élémentaire et de la Halte-Garderie.

A la suite du conseil d'administration de Charlie Chaplin, il a été proposé les avenants suivants soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Ils correspondent à la participation des enfants en 2021 projetée sur 2022 soit 1464 heures pour cinq enfants inscrits en halte-garderie (pour 13 150 €) et une participation forfaitaire en maternelle (pour 1 000 €).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le vote du conseil d'administration de l'association Charlie Chaplin en date du 17 mars 2022,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer pour l'année 2022 la participation de la commune auprès de l'association Charlie Chaplin au titre des accueils de loisirs maternel, élémentaire et de la halte-garderie.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la participation de la commune au profit de l'association Charlie Chaplin au titre de l'année 2022 comme suit :

- Accueil de loisirs maternel : 500 €
- Accueil de loisirs élémentaire : 500 €
- Soit un total pour l'accueil de loisirs : 1 000 €

- Halte - garderie : 13 150 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Maire :

Conflit Ukrainien :

Je souhaite adresser mes plus sincères remerciements à tous les Grandvertois pour leur solidarité vis-à-vis du peuple Ukrainien que ce soit par le biais des dons matériels, des dons financiers, des propositions d'hébergement (8 familles se sont portées volontaires) ou par la réalisation de bracelets confectionnés par un Grandvertois dont le produit de la vente est reversé au profit des associations.

Je tiens également à remercier Sandrine DERYCKE pour son investissement dans l'organisation de cette chaîne de solidarité.

Conférence territoriale de l'Essonne :

Vendredi 18 mars 2022, le département de l'Essonne a organisé une conférence territoriale de l'Essonne à Etréchy pour présenter la nouvelle politique contractuelle 2022/2027 ainsi que ses offres de service que ce soit via le syndicat Essonne numérique pour le déploiement du numérique ou la SPL des Territoires pour de l'ingénierie sur les projets.

Ecoles :

Ouverture d'une classe au sein de l'école maternelle pour la rentrée 2022/2023.

Bourdaisière et pigeonier du domaine de la Saussaie :

Nous avons pris contact avec deux programmistes pour aider la commune dans les études préalables de faisabilité.

Maison médicale :

Essonne Habitat a officiellement pris possession de la maison médicale le 21 février 2022. Nous espérons que les praticiens pourront rentrer dans les lieux en mai.

Distributeur de billets :

Les travaux sont achevés. L'inauguration de celui-ci est prévue le 2 avril.

Pour information, entre le 17 et le 28 février 2022 il y a eu 271 opérations de retrait pour un montant total de 28 540€ retirés.

Pâques :

La Mairie organise une chasse à l'œuf au profit des enfants de Vert-le-Grand le samedi 16 avril à 10h00.

Les élus volontaires pour aider à déposer les œufs et servir la collation sont les bienvenus.

Sécurité :

Suite à une rencontre avec la Gendarmerie, il est prévu d'organiser deux réunions :

- Une réunion à destination des séniors le 10 mai à 14h30 pour les sensibiliser sur les différents risques d'arnaques
- Une réunion publique le 16 mai à 19h00 pour relancer le dispositif « participation citoyenne »

Monsieur Christophe RICHARD :

Comme indiqué par Monsieur le Maire, le lundi 14 mars nous avons rencontré le Lieutenant du groupement de brigade de Bondoufle :

Prévision de 2 réunions :

- Réunion d'information organisé par la Clic (Centre local d'information et de coordination) pour la prévention envers nos aînés prévue le mardi 10 mai.
- Réunion participation citoyenne prévue le lundi 16 mai.

Madame Nicole PRIGENT :

La doyenne du village qui est à la MARPA fêtera ses 101 ans samedi 2 avril.

Il pourra être intéressant d'informer les résidents de la MARPA de la réunion proposée le 10 mai avec la Gendarmerie.

Monsieur Olivier JOSSE :

Lors du vote des taux d'imposition communaux, je me suis abstenu, car il me semble nécessaire d'envisager une hausse régulière après un gel d'une trentaine d'années. Même si une hausse faible n'a que peu d'incidence, elle permettra d'anticiper et de ne pas se retrouver à augmenter fortement plus tard. Il faut garder à l'esprit que les recettes communales baissent et que la taxe d'habitation qui est certes compensée est gelée depuis sa suppression.

Les panneaux d'affichages municipaux ont démarré une campagne d'entretien, de rénovation et de changements pour certains.

La plaque de ville Michelin (rue des Noues) a été reposée et cette fois-ci la restauration est de qualité.

L'ouverture de la maison médicale devrait se faire début mai, avec les professionnels paramédicaux : kinés, infirmières et podologue. Nos recherches de médecins continuent et si quelques pistes se présentent, elles ne peuvent aboutir pour des raisons réglementaires (diplôme hors Union Européenne) entre autres. Nous avançons sur la télémédecine augmentée que nous souhaitons mettre en place à l'aide des infirmières.

Le portail haut du cimetière nécessiterait un réglage car il ne ferme plus.

La zone de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir nécessiterait une intervention.

Madame Nicole GUERNEVE :

Une demande de banc rue des Noues près de la stèle des Américains. Le Club des Anciens a constaté qu'une petite pose sera la bienvenue vers ce site.

MERCI.

Monsieur Éric DAGUIN :

Une demande de devis pour réaliser le curage des douves a été faite.

Le jardin qui se trouve au niveau du stade est achevé. Remerciements à Yannick pour cette réalisation.

Madame Sandrine DERYCKE :

COLLECTE DE DONS POUR L'UKRAINE

Afin de venir en aide aux ressortissants Ukrainiens, le service Logement de la commune a mis en place un système de collectes. L'information s'est faite auprès des Grandvertois par flyers, par le biais des réseaux sociaux (site de la commune et Facebook), également par des affiches déposées chez nos commerçants.

Les permanences se sont tenues à l'annexe de l'Auberge le samedi 12, le mardi 15 et le jeudi 17 février. De nombreux Grandvertois ont répondu présents.

Nous avons collecté des couvertures, serviettes, oreillers, produits d'hygiène, masques, piles, bougies, couches... Tous ces dons ont été transmis, via les services techniques de la commune, dans un local spécialement dédié à cela par la mairie de Mennecy pour ensuite être acheminés vers la Pologne par le biais d'une association UKRAINIENNE.

Un Grandvertois a confectionné des bracelets aux couleurs de l'Ukraine afin qu'ils soient vendus au Profit de la Croix Rouge Française Conflit Ukraine 2022.

A cet effet, une urne a été mise à disposition à la mairie afin de recevoir les dons monétaires découlant de la vente de ces bracelets mais également de la générosité de nos Grandvertois.

Un registre d'accueil des Ukrainiens a été mis en place. 8 familles Grandvertoises se sont inscrites pour pouvoir les accueillir. Des démarches sont en cours auprès de la Préfecture.

Je travaillerai donc en partenariat avec la mairie de Mennecy afin d'encadrer et soutenir tant dans le domaine de la santé que dans l'intégration des familles de réfugiés susceptibles d'être accueillies prochainement par des familles d'accueil sur notre commune.

Pour cela, nous recenserons donc leurs arrivées afin de gérer au mieux leur venue et de les accompagner dans les meilleures conditions.

Madame Marie-France PIGEON :

Mercredi dernier, je suis allée à Lardy dans le magnifique parc de la mairie, inaugurer une fontaine à eau qui distribue gratuitement de l'eau plate mais aussi de l'eau gazeuse, ainsi que de l'eau pour nos amis les chiens à leur portée !

Cette fontaine a été financée par le SIARCE... à voir pour le parc du château !

Comme nous l'a dit le Maire, nous organisons avec la gendarmerie le 10 mai une réunion à destination des Séniors, sur la sécurité et la prévention des arnaques.

Le CCAS a organisé des permanences de dépistage COVID du 17 janvier au 3 février. Le but était d'éviter aux habitants de Vert-le-Grand d'aller, souvent avec leurs enfants, faire la queue devant les centres de Carrefour, Auchan ou Ballancourt. Toutes les

personnes qui en ont bénéficié étaient enchantées de cette initiative.

En ce moment et toujours sous l'égide du CCAS et du CLIC, ont lieu des Ateliers numériques pour la formation des Séniors à l'usage d'une tablette. La session dure 5 semaines à raison de 2 heures par semaine le mardi matin.

Monsieur Bruno NICOLAS :

Le 13 Décembre 2021, je suis allé au Plessis-Pâté dans le cadre de la réunion de présentation du PADD pour la révision de leur PLU.

Le 14 Janvier 2022 nous avons rencontré Mme Babics (architecte de la rénovation de l'église en 2012) pour les fuites dans la toiture et l'humidité dans la voute. Elle nous a bien conseillé pour la recherche des causes des fuites et quelques réparations ont été faites.

La séance est levée à 20h55 heures.